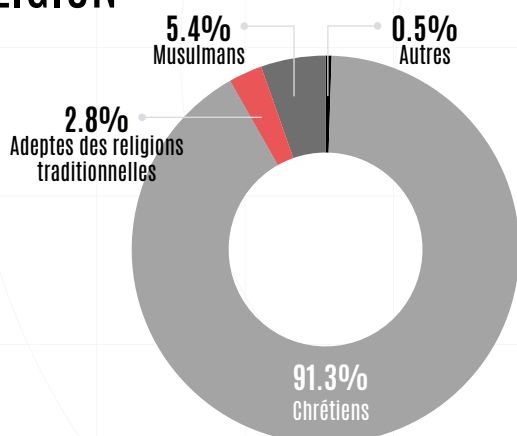




# RWANDA

## RELIGION



Population  
**13,087,173**  
PIB par habitant  
**1,854 US\$**



Surface  
**26,338 Km<sup>2</sup>**  
Indice de Gini\*  
**43.7**  
\*Inégalité économique

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

L'article 37 de la Constitution rwandaise de 2003 (modifiée en 2015) garantit « la liberté de pensée, d'opinion, de conscience, de religion, de culte et de leur manifestation publique ».<sup>1</sup> L'article 54 interdit aux formations politiques de « s'identifier à une race, une ethnie, une tribu, un clan, une région, un sexe, une religion ou à tout autre élément pouvant servir de base de discrimination ».

L'article 277 du Code pénal rwandais<sup>2</sup> fait de la perturbation d'un office religieux une infraction passible de huit jours à trois mois de prison et d'amendes de 20.000 à 300.000 francs rwandais. Le Code pénal impose également des amendes à toute personne qui « outrage publiquement les rites, les symboles ou les objets d'un culte religieux » (article 278), ou insulte, menace ou agresse physiquement un ministre du culte (article 279). Il est permis de porter un couvre-chef distinctif sur les photos officielles pour les passeports, permis de conduire, et autres documents officiels, s'il fait partie de l'identité religieuse de l'intéressé.

Une nouvelle loi a été adoptée le 10 septembre 2018<sup>3</sup>, remplaçant la loi de 2012 sur le statut juridique des organ-

isations confessionnelles. Outre les nouvelles procédures de règlement des différends pour les organisations confessionnelles (chapitre VIII), la nouvelle loi a renforcé les exigences en matière d'enregistrement. Par exemple, les organisations confessionnelles doivent avoir une personnalité juridique, laquelle peut être obtenue auprès du Conseil de gouvernance rwandais à l'issue d'une procédure particulièrement complexe.<sup>4</sup>

En outre, le représentant légal d'une organisation confessionnelle doit satisfaire à certaines exigences en matière d'éducation (chapitre VI, article 33) et être « titulaire d'au moins un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur ».<sup>5</sup> Cela fait partie d'un plan « visant à éduquer les dirigeants ecclésiastiques » et à veiller à ce que les Églises « aient des dirigeants bien équipés et compétents », a déclaré le Révérend Charles Mugisha, Président honoraire de l'Africa College of Theology.<sup>6</sup>

Les élèves des écoles primaires et secondaires publiques (1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année) doivent suivre des cours d'instruction religieuse qui portent sur différentes religions. Les parents peuvent inscrire leurs enfants dans des écoles religieuses privées.<sup>7</sup>

La loi visant les groupes religieux n'inclut pas les organisations non gouvernementales (ONG) associées aux

groupes religieux. Les ONG nationales associées à des groupes religieux sont tenues de s'inscrire auprès du Conseil de gouvernance rwandais, mais en vertu d'une loi différente qui régit les ONG. La loi comporte un processus d'enregistrement des ONG en plusieurs étapes, et exige des rapports financiers et rapports d'activités annuels et des programmes d'action.

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Après un quart de siècle, le génocide rwandais de 1994 reste un sujet sensible, et parler d'ethnicité est illégal. Cependant, certains pensent que cela est de plus en plus instrumentalisé politiquement. Dans un article du 4 avril 2019 marquant le génocide, BBC News a noté : « Des accusations de vouloir attiser la haine ethnique ont été portées contre certaines personnes critiques à l'égard de M. Kagame, ce qui, selon elles, est un moyen de les mettre à l'écart ».<sup>8</sup>

Depuis 2018, les chefs religieux musulmans travaillent avec la police nationale rwandaise pour lutter contre l'extrémisme et la radicalisation au sein de leur communauté.<sup>9</sup>

En mars 2019, un tribunal rwandais a condamné 13 personnes à cinq ans de prison, et deux à dix ans, pour soutien ou appartenance à des groupes extrémistes, dont al-Shabaab et l'État Islamique. Le juge Eugene Ndagijimana, au moment de rendre sa décision concernant Salim Fundi, l'un des condamnés, a déclaré qu'il avait participé à la « coordination des personnes au Rwanda qui voulaient rejoindre le groupe terroriste d'al-Shabaab en Somalie ».<sup>10</sup>

Dans un article du 1<sup>er</sup> juin 2019, le New Times a déclaré que le Rwanda était devenu une « oasis de l'islam libéral ».<sup>11</sup> Cela s'explique par la personnalité du Mufti du Rwanda, cheikh Salim Hitimana, qui personnifierait l'ouverture de la communauté musulmane du pays.

En octobre 2019, le pasteur Gregg Schoof, missionnaire américain à la tête d'une église évangélique et d'une station de radio locale, a été arrêté et expulsé après avoir critiqué les « pratiques païennes » du gouvernement, et prêché contre « l'enseignement de la théorie de l'évolution dans les écoles, la remise de préservatifs dans les écoles et l'assouplissement des restrictions à l'avortement ».<sup>12</sup>

Les autorités ont fermé sa station de radio en avril 2018, arguant qu'elle ne respectait pas les sanctions imposées à l'égard d'une émission diffusée le 29 janvier 2018 qui avait « dénigré à plusieurs reprises les femmes ».<sup>13</sup> Le

porte-parole de la police, John Bosco Kabera, a également ajouté qu'il « trompait le public » et « insultait d'autres religions, comme l'islam ».<sup>14</sup> Les partisans du gouvernement rwandais ont approuvé la décision de fermer la station de radio chrétienne.

Depuis le génocide de 1994, les Églises pentecôtistes se sont développées rapidement à Kigali.<sup>15</sup> La fermeture de l'église du pasteur Gregg Schoof a fait partie des 700 fermetures par les autorités depuis début 2019 « pour non-respect des règles de construction et pour pollution sonore », le gouvernement cherchant à régler davantage les églises, souvent accusées de réclamer des contributions financières considérables à leurs fidèles.<sup>16</sup>

Les fermetures de 2019 reflètent une campagne plus large au cours de laquelle des milliers d'églises et des dizaines de mosquées ont été fermées ces dernières années. Des groupes de défense des droits de l'homme accusent le gouvernement de Kagame de s'en prendre à la liberté d'expression, ce que le gouvernement a nié.<sup>17</sup> Dans une interview à l'Associated Press, Anastase Shyaka, chef du Conseil de gouvernance rwandais, lequel régit les organisations confessionnelles, a déclaré : « Nous fermons des lieux de culte de différentes confessions, et leur demandons de respecter les normes existantes en matière de santé et de sécurité pour leurs fidèles ».<sup>18</sup> En plus du renforcement des règles de construction, des règlements gouvernementaux exigent désormais que les pasteurs soient formés en théologie pour réduire les abus commis par le clergé.<sup>19</sup>

Des spécialistes de l'Afrique tels que Phil Clark, professeur de politique internationale à l'Université SOAS de Londres (École des études orientales et africaines), ont exprimé leur grande inquiétude quant au fait que le gouvernement de Kagame cherche à limiter l'influence sociétale des Églises protestantes, en déclarant : « Le gouvernement rwandais considère de plus en plus les Églises comme des acteurs politisés de la société civile ». « Alors que le gouvernement a sévèrement limité l'espace de la société civile rwandaise, les Églises en sont restées largement indemnes. Cela a maintenant changé ».<sup>20</sup>

À la fin de mars 2020, le gouvernement a imposé un confinement afin de contenir la propagation de la pandémie de covid-19. En conséquence, les églises ont également été fermées.<sup>21</sup>

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Bien que la liberté religieuse soit importante au Rwanda, l'inquiétude monte quant aux restrictions gouvernementales imposées aux groupes religieux. Il s'agit, entre autres, du renforcement des contrôles visant les édifices religieux et les lieux de culte, en particulier les églises pentecôtistes, ce qui pourrait conduire à une augmentation des tensions interconfessionnelles dans le pays.

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

- 1 Rwanda 2003 (rev. 2015), Constitute Project, [https://www.constituteproject.org/constitution/Rwanda\\_2015?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Rwanda_2015?lang=en)
- 2 Organic Law instituting the penal code N° 01/2012/OL of 2nd May 2012, Official Gazette n° Special of 14 June 2012, [https://www.unodc.org/res/cld/document/rwa/1999/penal-code-of-rwanda\\_html/Penal\\_Code\\_of\\_Rwanda.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/rwa/1999/penal-code-of-rwanda_html/Penal_Code_of_Rwanda.pdf)
- 3 “Law N°72/2018 OF 31/08/2018 determining the organisation and functioning of faith-based organisations,” Official Gazette no.37 bis of 10 September 2018, pp.39-84, [http://www.rgb.rw/fileadmin/Key\\_documents/Law-RGS-Gazette/Law\\_governing\\_FBOs\\_2018.pdf](http://www.rgb.rw/fileadmin/Key_documents/Law-RGS-Gazette/Law_governing_FBOs_2018.pdf)
- 4 See Chapter III of LAW N°72/2018, op. cit.
- 5 Law N°72/2018, op. cit.
- 6 F. Byumvuhore, “Over 300 pastors, evangelists graduate in theology,” The New Times, 16 septembre 2018, <https://www.newtimes.co.rw/news/over-300-pastors-evangelists-graduate-theology>
- 7 Office of International Religious Freedom, “Rwanda,” Report on International Religious Freedom for 2018, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/rwanda/>
- 8 “Rwanda genocide: 100 days of slaughter,” BBC News, 4 avril 2019, <https://www.bbc.com/news/world-africa-26875506>
- 9 Office of International Religious Freedom, op. cit.
- 10 “Rwandan Court Convicts 15 on Terror-Related Charges,” U.S. News, 22 mars 2019, <https://www.usnews.com/news/world/articles/2019-03-22/rwandan-court-convicts-15-on-terror-related-charges> (page consultée le 28 mars 2020).
- 11 Q. Ahmed, “How Rwanda became an oasis of liberal Islam,” The New Times, 1er juin 2019, <https://www.newtimes.co.rw/news/how-rwanda-became-oasis-liberal-islam>
- 12 C. Okello, “No room for ‘Amazing Grace’ in Rwanda,” RFI, 10 octobre 2019, <http://www.rfi.fr/en/africa/20191009-No-place-God-Rwanda-slam-critics-after-US-pastor-deported>
- 13 L. Blair, “US missionary deported after accusing Rwandan government of ‘heathen practices’,” Christian Post, 9 octobre 2019, <https://www.christianpost.com/news/us-missionary-deported-after-accusing-rwandan-government-of-heathen-practices.html>
- 14 C. Okello, “Rwanda claims closed radio spread hatred,” RFI, 14 octobre 2019, <http://www.rfi.fr/en/africa/20191014-rwanda-claims-closed-radio-spread-hatred-protestant-culture-war-US-pastor>
- 15 Ibid
- 16 C. Okello, “No room for ‘Amazing Grace’ in Rwanda,” RFI, 10 octobre 2019, <http://www.rfi.fr/en/africa/20191009-No-place-God-Rwanda-slam-critics-after-US-pastor-deported>
- 17 Steve Warren, “Rwanda’s Government Closes Churches to Gain More Control”, CBN News, 4 avril 2018, <https://www1.cbn.com/cbnnews/cwn/2018/april/rwandas-government-closes-churches-to-gain-more-control>
- 18 Ibid
- 19 C. Okello, “Rwanda claims closed radio spread hatred,” RFI, 14 octobre 2019, <http://www.rfi.fr/en/africa/20191014-rwanda-claims-closed-radio-spread-hatred-protestant-culture-war-US-pastor>
- 20 Ibid
- 21 Ivan R. Mugisha, “Rwanda partially lifts coronavirus lockdown”, The East African, 4 mai 2020, <https://www.theeastafrican.co.ke/news/ea/Rwanda-partially-lifts-coronavirus-lockdown/4552908-5539612-yxgy7b/index.html>